



AVIS APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

Pour l'attribution d'une A.O.T. du domaine public

VU l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017 instituant l'obligation de mise en concurrence préalable dans l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire,

VU les articles L.2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques

Objet de la convention :

Convention d'occupation du domaine public sur l'aérodrome des Grands Lacs pour un usage de culture maraîchère biologique

Caractéristiques du lieu occupé :

Adresse : aérodrome des Grands Lacs – Route Coste et Bellonte

Complément d'information : partie de la parcelle CK 867 pour une superficie de 6035m² sise à Biscarosse (40600)

Caractéristiques principales de la convention :

Durée : 1 an à compter du 1^{er} juin 2026

Montant prévisionnel de la redevance d'occupation : conformément à l'article L2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques, la communauté de communes des Grands Lacs, propriétaire et gestionnaire de l'aérodrome des Grands lacs délivrera une autorisation d'occupation du domaine public à titre gratuit. Dans ce cadre, les associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général seront privilégiées.

Date limite de candidature : 22/05/2025 à 12h00

Renseignements complémentaires :

Communauté de communes des Grands Lacs, propriétaire et gestionnaire de l'aérodrome des Grands Lacs.

Adresse : 29 avenue Léopold Darmuzey – 40160 Parentis-en-Born

Téléphone : 05.58.78.54.63

Renseignements administratifs : Madame THEVENOT

Adresse mail : c.thevenot@ccgrandslacs.fr